

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada
(Traduction)

Washington, le 22 mars 1976

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 103 du 19 mars 1976 dans laquelle vous proposez la prorogation, pour une autre période de cinq ans, de l'Accord conclu entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada concernant un programme conjoint dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs, entré en vigueur dans le cadre de l'échange de notes fait à Washington le 14 mai 1971.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique approuve la prorogation proposée. En conséquence, j'ai l'honneur de confirmer que votre note et la présente réponse constitueront un Accord entre nos Gouvernements respectifs en vue de proroger pour cinq ans à compter du 14 mai 1975 l'Accord antérieur; il est entendu que le présent Accord peut être dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement moyennant préavis de six mois. Il est également confirmé que le présent Accord entre en vigueur immédiatement et que son effet est rétroactif au 14 mai 1975.

Veillez accepter, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État,
MYRON B. KRATZER

Son Excellence
M. Jack H. Warren
Ambassadeur du Canada